

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW, codes 16, 68 et 70 + hebdos régionaux de la Montérégie + liste télécopieur

**PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE
DU CENTRE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE SAINT-ATHANASE INC.
SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DU HAUT-RICHELIEU
PAR COMPO-HAUT-RICHELIEU**

C'EST LE TEMPS DE S'INFORMER

Québec, le 24 octobre 2000 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend accessible à la population, à la demande du ministre de l'Environnement, monsieur Paul Bégin, l'étude d'impact sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire du Centre d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase inc. sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu par Compo-Haut-Richelieu.

La consultation publique

À compter d'aujourd'hui et ce, pour une période de 45 jours, soit du 24 octobre au 8 décembre 2000, l'étude d'impact décrivant le projet et ses répercussions sur l'environnement peut être consultée aux bureaux du BAPE à Québec et à Montréal. L'ensemble du dossier est également disponible aux endroits suivants :

- Municipalité de Saint-Athanase, 90, route 104, Saint-Athanase ;
- Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, 225, rue Saint-Joseph, Mont-Saint-Grégoire ;
- Bibliothèque Adélarde-Berger, 180, rue Laurier, Saint-Jean-sur-Richelieu
- Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, Bibliothèque centrale, 1255, rue Saint-Denis, local A.M.-100, Montréal ;
- Bureau du BAPE à Québec et bureau du BAPE à Montréal.

Il est aussi possible de consulter le site Internet du BAPE, www.bape.gouv.qc.ca, à la rubrique «Périodes d'information».

La séance d'information publique

Des personnes représentant le BAPE animeront une séance d'information publique avec la participation de représentants du promoteur et du ministère de l'Environnement. Cette séance se tiendra au **Centre communautaire de Mont-Saint-Grégoire, 45, Rang de la Montagne à Mont-Saint-Grégoire, le 15 novembre 2000 à 19h30**. Les personnes participant à la séance pourront alors s'informer à loisir sur toute question concernant le projet ou la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

La demande d'audience publique

Toute personne, groupe ou municipalité peut émettre ses commentaires ou faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise par écrit, **au plus tard le 8 décembre 2000**, au ministre de l'Environnement, monsieur Paul Bégin, 675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec, G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché.

Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Téléphone : (418) 643-7447
Télécopieur : (418) 643-9474
Sans frais : 1 800 463-4732
communication@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca

COMMUNIQUÉ

Le projet

Le promoteur, Compo-Haut-Richelieu, est une société d'économie mixte détenue à 60 % par la MRC du Haut-Richelieu et à 40 % par Services Matrec inc. Il projette d'acquérir, d'agrandir et de restaurer complètement le lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de Saint-Athanase, actuellement propriété de Centre d'enfouissement Saint-Athanase inc. Le lieu actuel de 26 hectares se verrait ajouter 33 hectares sur un terrain adjacent situé sur le territoire de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire. Ce lieu est fermé depuis le 3 avril 1993.

Le promoteur désire desservir la population de la MRC du Haut-Richelieu et celle de la Montérégie, ce qui représente environ 300 000 tonnes de déchets à éliminer par année. Les déchets provenant de la MRC sont actuellement acheminés à l'extérieur de la Montérégie, principalement au LES de BFI Usine de triage Lachenaie Ltée située à Lachenaie. La durée de vie utile du lieu d'enfouissement sanitaire serait estimé à vingt-cinq ans. L'agrandissement s'étend sur environ 2,3 % de la superficie totale du Grand-Bois de Saint-Grégoire, un boisé d'intérêt écologique exceptionnel. En terme d'aménagement, un double niveau d'imperméabilisation est proposé pour se conformer aux exigences d'étanchéité du site. Les estimations du promoteur permettent d'établir que les coûts d'enfouissement pourraient se situer entre 27 \$ et 30 \$ la tonne, soit le tarif en vigueur dans les sites où sont acheminés actuellement les déchets de la région.

Les répercussions environnementales, les mesures d'atténuation et le suivi

Selon le promoteur, la majorité des répercussions sur l'environnement seraient mineures. Par contre, en ce qui concerne le milieu bâti, la circulation routière et le milieu visuel, elles seraient jugées moyennes dans 8 % des cas. Pour ces deux derniers points, l'évolution du projet dans le temps atténuerait les répercussions, selon le promoteur, au point de les rendre négligeables. En effet, le transport des déchets et des matériaux de recouvrement diminuerait de 70 % après les 7 à 10 premières années d'exploitation. Quant au milieu visuel, les mesures d'atténuation permettraient avec le temps, une intégration harmonieuse au paysage. Pour le milieu bâti, Compo-Haut-Richelieu estime qu'après les premières années d'exploitation, la valeur des propriétés devrait se conformer au marché régional. Le promoteur a soumis un programme de surveillance et de contrôle de la qualité des eaux souterraines et de surface ainsi que la proposition de création d'un fonds de gestion postfermeture.

Les personnes intéressées à obtenir plus d'information peuvent communiquer avec madame Marielle Jean, soit par courrier électronique à marielle.jean@bape.gouv.qc.ca, soit en utilisant la ligne sans frais 1 800 463-4732 ou le (418) 643-7447.